

## **RAPPORT SUR L'ACTIVITE INTERNATIONALE**

**Période 2006 – 2010**

### **AVANT-PROPOS**

La donne politique internationale dans laquelle se déroule le 9ème Congrès de la Fonction Publique CGIL présente d'importants changements par rapport au contexte dans lequel se tint le Congrès de 2006.

Sur les quatre ans qui viennent de s'écouler, 2008 a été l'année charnière, marquée par deux grands événements qui dégagent à nouveau les équilibres mondiaux et la nouvelle donne qui demande et va demander également au syndicat de faire montre d'une extraordinaire capacité de renouveau.

Le 4 novembre 2008, l'élection de Barack Obama à la fonction de Président des Etats-Unis marque la fin de la désastreuse ère Bush et représente la promesse d'un changement profond de la politique des Etats-Unis laquelle, au bout d'un an depuis l'entrée en fonction du nouveau Président, et malgré tous les ralentissements engendrés par de nombreuses difficultés domestiques et internationales, ne cesse de constituer un point de référence incontournable pour une toute autre gouvernance mondiale.

L'élection d'un afro-américain à la Présidence des Etats-Unis n'a pas représenté que la rupture du tabou racial dans la société américaine, mais a offert aussi au monde entier l'exemple gagnant que le changement est favorisé par une société sans discriminations.

Les objectifs de la Présidence américaine actuelle en matière de politiques économique, sociale et de protection sociale marquent une rupture très nette avec l'histoire du libéralisme américain et, ce qui est encore plus important, avec la culture du marché qui a envahi tous les pays occidentaux. L'investissement massif de financements publics dans des secteurs stratégiques de l'industrie et de l'économie, la réforme de la santé qui vient d'être approuvée (tout en étant fort différente de sa proposition originaire), celle de l'éducation, la réforme contre les licenciements discriminatoires, et celle qui se dégage comme étant le prochain engagement, c'est-à-dire la régulation du système bancaire et financier aux Etats-Unis: tout cela est le paradigme d'un changement radical de perspective qui, justement dans la patrie du capitalisme,

essaie d'attribuer au secteur public un rôle moteur pour le développement de l'économie et de la société.

C'est une stratégie à contre-courant, également par rapport aux politiques qui continuent de prévaloir dans l'Union européenne tant à l'échelon communautaire qu'au niveau de chaque Etat membre, où les approches libérales du marché semblent encore dicter les règles du jeu quant au raffermissement du dit "modèle social européen", aujourd'hui plus que jamais en crise.

De surcroît, les objectifs internationaux de l'administration Obama en matière de changements climatiques et de politiques environnementales, de réduction des armements nucléaires, d'affermissement d'une politique étrangère multilatérale, de tentatives répétées d'instaurer un dialogue avec le monde islamique et d'approche renouvelée quant au différend israélo-palestinien, de consolidation d'une gouvernance "élargie" des politiques planétaires – par le dépassement du G8 et, au contraire, le renforcement du G20 – et l'idée d'une participation différente des USA aux institutions internationales - ONU et OTAN au premier chef, peuvent constituer le préalable d'un nouveau système de régulation des relations internationales pour un monde plus stable, plus sûr, plus équitable lequel, pour être réalisé, nécessiterait d'un rôle politique fort de l'Union européenne qui, par contre, apparaît de plus en plus faible.

Le deuxième événement extraordinaire survenu en 2008 a été l'explosion de la crise financière qui a mis à genoux les grandes économies mondiales et dont les effets durables et prolongés sont aujourd'hui mis en évidence par les chiffres relatifs à la croissance du chômage, de l'appauvrissement de millions de travailleuses et de travailleurs, de retraités – hommes et femmes – de l'accroissement des sans-emploi et de la précarisation de l'emploi parmi les jeunes dans de vastes régions du monde entier, de l'augmentation des migrations : autant de facteurs qui rendent les disparités encore plus insupportables.

Au bout de plus d'un an depuis le début de la crise et tout juste d'un an depuis le G20 de Londres – qui était censé indiquer les remèdes contre les risques de la finance spéculative – tout semble être retourné comme c'était avant.

La proposition américaine de redéfinir le rôle des institutions financières internationales – FMI et Banque Mondiale -, de convenir des règles plus contraignantes pour les marchés financiers, d'indiquer des politiques publiques permettant de concilier le soutien aux banques et aux entreprises sur le point de déposer leurs bilans avec des mesures sociales visant à soutenir le niveau de vie et le bien-être des citoyens, s'est traduite en un rien de fait, encore une fois avec une responsabilité énorme des pays européens qui ne se sont pas avérés à la hauteur des situations en jeu, et qui n'ont pas été capables non plus d'identifier des solutions convenues et partagées sur le marché intérieur de l'Union

européenne, lequel, également pour cette raison là, s'affermirait comme étant le théâtre des politiques antisociales de l'Europe.

L'Union européenne a raté la chance de la crise économique pour relancer son propre rôle politique, en renonçant à réviser les paramètres du Pacte de stabilité, à mettre en œuvre des politiques d'appui pour l'emploi et pour le développement, à se doter d'organismes financiers communautaires capables de soutenir les économies les plus exposées au risque de faillite.

L'absence de décision allant dans cette direction là témoigne une fois de plus de la faiblesse grandissante de la perspective politique européenne – sur laquelle pèse d'ailleurs une présence croissante des partis de droite anti-européens aux dernières élections du Parlement européen de juin 2009.

A l'échelon mondial, en outre, le rôle de protagonistes politiques et économiques grandissant de pays tels que l'Inde, le Brésil et notamment la Chine, ne semble pas aller dans la direction de renforcer la volonté de garder un rôle fondamental de l'Europe dans l'échiquier international.

La crise grecque rend explicite l'inadéquation de l'Union européenne, qui remet l'avenir de la Grèce dans les mains des banques et du FMI, sans pour autant réduire le risque de son exposition aux spéculations financières. Or, cette crise représente un danger pour la stabilité même de l'euro, dont la surévaluation reste une anomalie qui ne peut être supportée longtemps par les marchés monétaires.

Si les situations de l'Espagne, du Portugal, de l'Italie et de l'Irlande devaient se dégrader, en effet, le contrecoup sur la stabilité monétaire et économique de l'Union européenne serait irréparable et le dégât social serait très grave, tout comme le montrent déjà les mesures adoptées ou qui vont être adoptées dans tous ces pays qui visent à atteindre des coupes dans leurs dépenses publiques par la réduction de la sécurité sociale, à commencer par les pensions, de l'emploi et des salaires dans les secteurs publics, mais aussi en ramenant à des dimensions plus restreintes la négociation et la représentation du syndicat.

C'est pour cette raison là que les années qui nous attendent risquent de porter encore plus atteinte au projet européen. Or, contre une telle dérive, l'engagement du syndicat – notamment du syndicat européen – doit consister à songer à un renouvellement profond et à retrouver un élan capable de rendre plus efficace son rôle de négociation et sa capacité d'influer sur les choix sociaux de l'Europe, en partant d'une coordination efficace des politiques économiques et, du moins dans la zone de l'euro, des politiques fiscales, en se caractérisant par l'autorité nécessaire qui jusque là n'a pas été exprimée, et cela pour servir d'intermédiaire et surmonter également les pesanteurs des syndicats nationaux.

Dans ce cadre, la Fonction Publique a axé l'activité internationale de branche notamment sur des initiatives visant à donner une continuité à sa propre présence au sein de la FSESP<sup>1</sup>, en renforçant également sa participation aux comités sectoriels et aux groupes de travail thématiques, ce qui a permis l'implication directe de camarades – hommes et femmes – dans les secteurs de l'activité internationale, promouvant ainsi un rôle actif du Groupe Méditerranéen, en travaillant pour définir un cadre plus avancé d'initiatives aussi au sein de l'ISP<sup>2</sup> et en développant une politique de relations bilatérales avec les grands syndicats européens tels que UNISON et VER.DI en matière de protection des services et de l'emploi public.

En outre, une grande partie de l'activité a porté sur le travail d'amendement, de concert avec les membres du Parlement européen, sur des questions concernant plus directement et de plus près les politiques de la Fonction Publique, telle la proposition de Directive sur le temps de travail et celle concernant la mobilité transfrontalière des patients.

Le travail au sein du syndicat international n'a toutefois point laissé de côté toute l'activité avec les mouvements et l'engagement de la Fonction Publique dans le cadre des forums sociaux.

## **LES ACTIVITES**

### **L'EUROPE ET LA CRISE: DEFENDRE LES SERVICES PUBLICS EN EUROPE. LE PACTE UNISON – VER.DI – FP CGIL (28 MARS 2009)**

A l'occasion de la manifestation organisée à Londres par la coalition **Put The People First** (Mettre les personnes au premier rang) samedi 28 mars 2009, Dave Prentis, Secrétaire général de Unison (Royaume-Uni), Frank Bsirske, Président de Ver.di (Allemagne), et Carlo Podda ont lancé un **pacte d'action et un agenda conjoint pour défendre les services publics en Europe**.

L'initiative a été précédée d'une réunion avec Carola Fischbach-Pyttel, Secrétaire générale de la FSESP, Peter Waldorf, Secrétaire général de l'ISP et avec les représentants des syndicats des services publics néerlandais de Abvakabo, espagnols de Comisiones Obreras, français de la CGT, irlandais de Impact et suédois de Kommunal, ainsi que d'un appel des trois secrétaires généraux au G20 du 2 avril 2009, publié le vendredi 27 mars 2009 dans le quotidien anglais "The Guardian" et dans l'Unità. Pour d'autres informations, consultez le lien (<http://www.fpcgil.it/flex/cm/pages/ServeBLOB.php/L/IT/IDPagina/10035>)

---

<sup>1</sup> Fédération Syndicale Européenne des Services Publics.

<sup>2</sup> Internationale des Services Publics

## **LA FSESP ET SON 9EME CONGRES**

La Fédération syndicale européenne des services publics (FSESP) a tenu en 2009 son neuvième congrès. La Fonction Publique CGIL et l'Italie ont regagné un rôle important de direction. En effet, le Congrès a élu **Rosa Pavanelli à la vice-présidence de la Fédération européenne**, tandis que l'Italie a doublé ses sièges au sein du Comité exécutif, après avoir dépassé le chiffre de 400 mille affiliés.

Le Congrès, qui s'est tenu à Bruxelles, après les élections pour le Parlement européen, a confirmé les orientations de la FSESP qui demeure la plus grande fédération professionnelle au sein de la CES en Europe:

- défense des services publics par le biais d'initiatives générales et de branche, et également moyennant des dispositions juridiques horizontales en faveur des services publics;
- appui au programme d'action de l'UE pour des services publics de qualité, se basant sur le protocole des services publics qui a été accepté d'un accord commun par les 27 gouvernements de l'UE en 2008;
- engagement afin que la directive sur le temps de travail – comme le dit le rapport Cercas en 2005 - soit adoptée sous le présent mandat;
- des pressions exercées pour que le Parlement européen appuie activement le système européen de dialogue social et de négociation collective;
- promotion des services de soins de santé, des services de l'énergie, de l'administration locale, des fonctions centrales et des services de l'eau, pour défendre non seulement les droits des travailleurs des services publics, mais aussi pour garantir l'universalité de droits fondamentaux tels que la santé, l'éducation, la protection sociale, l'accès à l'eau publique pour tous les citoyens européens.

La Fonction Publique, de concert avec le Groupe Méditerranéen, s'est fait promotrice de la résolution sur la migration, approuvée à l'unanimité par le Congrès et a œuvré afin que le volet de la défense des travailleurs migrants et des politiques d'inclusion des migrants rentre à part entière dans l'agenda de la FSESP.

Pour finir, la Fonction Publique a joué un rôle important au cours des trois années de travail qui ont débouché sur la fusion de la FSESP avec ISP-Europe, une fusion qui a été sanctionnée par le Congrès de la FSESP en 2009 et qui est censée se concrétiser dans les deux années à venir.

## **LA CAMPAGNE SUR LES SERVICES PUBLICS ET LA DEMANDE D'UNE DIRECTIVE HORIZONTALE**

Dans la période 2006-2010, notre Fédération s'est engagée activement dans la campagne de la CES consistant à demander une directive cadre

européenne pour la défense des services publics. Dans ce cadre, en plus de notre engagement dans de nombreuses initiatives sous la houlette de la FSESP, de la CES et du Parlement européen, s'est tenu en Italie une initiative conjointe de CGIL CISL et UIL, en date du 26 mars 2007 à Rome, et qui a vu la participation du syndicat européen et des membres italiens siégeant au Parlement européen. En juillet de la même année, un débat a eu lieu dans le cadre de la Fête de la Fonction Publique d'Alexandrie en Italie et, le 26 octobre, les secrétaires généraux de la FSESP et de l'ISP ont participé à Rome à la manifestation nationale unitaire pour la grève de la fonction publique.

## **LA DIRECTIVE BOLKESTEIN**

Notre Congrès de Viterbe s'était déroulé juste pendant les heures de la manifestation de la CES à Strasbourg à l'occasion du vote du Parlement européen sur la directive Bolkestein. Le 16 février 2006, le Parlement européen vota le nouveau texte de la directive qui excluait le principe du pays d'origine, lequel avait engendré la plus grande mobilisation du syndicat européen et la naissance du premier mouvement véritablement européen de protestation syndicale, sociale et populaire culminant dans les manifestations de Bruxelles respectivement du 25 novembre 2004 et du 19 mars 2005. La directive, approuvée en novembre 2006, est maintenant au stade d'application par le gouvernement italien moyennant des règles inscrites dans la loi communautaire. La phase d'application pour les collectivités locales est encore plutôt floue.

## **LA DIRECTIVE SUR LE TEMPS DE TRAVAIL**

Face à une proposition de la Commission et du Conseil visant à alourdir énormément le temps de travail hebdomadaire (passant des 48 heures actuelles aux 65 proposées), l'exclusion du temps de présence sans travail, ou temps de garde, de la durée maximale dans les prestations d'activité sur appel, et à l'introduction du dit opt-out individuel (c'est-à-dire la possibilité pour l'employeur de ne pas respecter la durée maximale de travail, à condition de rechercher un accord individuel avec chaque salarié), le Parlement avait nettement dit un premier NON en 2005.

La réaction de la Commission fut immédiate: ce même jour là, elle émanait un communiqué déclarant qu'elle était complètement contre le vote du Parlement et disait son intention de remettre un nouveau texte d'entente avec le Conseil des Ministres.

Jusque là, le dissentiment du syndicat s'était exprimé par le biais des canaux institutionnels et de la presse.

Toutefois, lorsque la discussion s'ouvrit sur la nouvelle proposition du Conseil (approuvée également du fait du renversement total de la position de l'Italie telle que soutenue par le gouvernement Berlusconi), la mobilisation du syndicat devint plus généralisée à l'échelon national et tout à fait évidente dans la manifestation européenne de Strasbourg du

16 décembre 2008, le jour dans lequel le Parlement, réuni en assemblée plénière, vota encore une fois NON sur la proposition en repoussant les contenus les plus brisants en matière de conditions de travail, de droits des travailleurs et du rôle de la négociation collective.

Finalement, sur la directive "temps de travail", pour la première fois depuis dix ans désormais, la négociation entre le Parlement, la Commission et le Conseil européen visant à trouver un compromis (ladite procédure de conciliation) a échoué en laissant inchangées sur le tapis deux positions juxtaposées et distantes. Il y a d'un côté les députés européens contraires à rendre possible un temps de travail allant jusqu'à 65 heures par semaine et, de l'autre, les pays qui ont en revanche insisté sur la possibilité de prévoir un régime dérogatoire des 48 heures par semaine. La directive 2003/88 reste donc en vigueur et sont exigibles les droits dans tous les cas similaires prévus dans les arrêts de la Cour de justice, lesquels, à juste titre, reconnaissaient le temps de garde des médecins, mais aussi d'autres services d'urgence, tels les sapeurs-pompiers, comme temps de travail à part entière, avec toutes les conséquences positives en termes de possibilité de jouir de repos compensateurs et de congés. Par conséquent, on a finalement évité que sur les points controversés ne soit adopté un texte en ligne avec la volonté du Conseil et des gouvernements, lequel serait de loin pire que les règles existantes.

De toute façon, la Directive sur le temps de travail reste l'une des questions sur lesquelles il faudra s'engager dans les prochains mois, comme la Commission vient tout récemment de lancer la procédure de consultation pour un nouveau projet d'amendement de la réglementation en vigueur.

## **LA LEGISLATION SUR LE TRAVAIL**

Le manque de consensus sur la prétention de la Commission d'introduire une législation européenne du droit du travail est, lui aussi, un résultat à attribuer à l'œuvre du syndicat européen. L'évolution du modèle social européen n'est pas que le résultat de l'activité législative. Aujourd'hui, le syndicat est confronté à une orientation de la Cour européenne de Justice plus draconienne par rapport au passé, visant à limiter la légitimité de son autonomie d'action par de nombreux arrêts qui sanctionnent que le principe de la libre concurrence des entreprises sur le marché intérieur ne peut pas se heurter à des entraves soulevées par le respect d'accords collectifs nationaux (**affaires Laval et Rueffert**), et que la liberté de grève du syndicat doit être proportionnée à la liberté de l'entreprise – cette dernière sans conditions – de s'établir dans un autre pays membre (**affaire Viking**).

Le problème n'est pas de moindre importance, comme il concerne directement le rôle du syndicat dans sa fonction fondamentale: c'est-à-dire l'efficacité de sa fonction de négociation et de protection collective des salariés, d'un côté, et de l'autre la pleine reconnaissance du droit à

l'action syndicale, y compris le droit de grève, tel que sanctionné par la Charte des Droits fondamentaux de Nice.

Ces arrêts – et la liste serait longue d'ailleurs – introduisent un déséquilibre grave quant à la reconnaissance des principes fondamentaux de l'Union européenne au détriment de son volet social et de ses valeurs sociales partagées.

### **LA DIRECTIVE "SANTÉ" (LA MOBILITE DES PATIENTS)**

Un autre front ouvert, qui pourrait s'avérer extrêmement périlleux pour la FSESP et pour la FP, est l'examen de la proposition de "directive relative à l'application des droits des patients en matière de soins de santé transfrontaliers".

Au lendemain du vote du Parlement sur la directive services, qui excluait la santé de son champ d'application, la Commission annonça la proposition d'une directive régissant l'accès des patients aux soins de santé transfrontaliers, également afin de donner sécurité juridique aux principes sanctionnés par la Cour de Justice dans plusieurs arrêts.

En réalité, le texte soumis à l'examen du Parlement va bien au-delà de la reconnaissance du droit des patients à recevoir des soins de santé à l'étranger, mais introduit le droit du libre choix des citoyens européens de choisir le pays et l'établissement de soins de santé dans lequel recevoir les traitements, sans aucune autorisation préalable de la part des autorités sanitaires du pays d'origine, ainsi que la libre circulation des professionnels de la santé et des fournisseurs de services de soins de santé.

L'achèvement de ces objectifs signifierait une poussée extraordinaire vers la libéralisation du marché des services de soins de santé, une atteinte portée aux principes d'universalité et de solidarité du droit à la santé pour tous les citoyens au sein de l'Union européenne, ainsi qu'une menace dangereuse à l'équilibre financier des systèmes de soins de santé publics des Etats membres. Or, si ce danger devenait une réalité, il constituerait une autre poussée sur l'accélérateur de la privatisation du secteur de la santé.

Sur ce volet également, il importe de souligner que le travail mené à ce jour par la FSESP, qui a soumis de nombreux amendements - dont beaucoup rédigés par la FP CGIL et envoyés pour être soumis aux délégations des parlementaires italiens – a connu un accueil favorable lors du débat des Commissions du Parlement responsables du dossier (Environnement et Santé publique, Emploi et Marché intérieur), avec une convergence significative qui va bien au-delà des formations et des positions politiques.

La Présidence suédoise de l'UE avait élaboré un projet de compromis sur la Directive portant sur les soins de santé transfrontaliers et sur la mobilité des patients.



Grâce aux nombreuses pressions, l'accord politique sur la proposition de directive n'a pas été trouvé. Onze pays (Espagne, Portugal, Hongrie, Roumanie, Slovaquie, Slovénie, Lituanie, Pologne, Irlande, Grèce et Bulgarie) n'ont pas appuyé le projet de compromis suédois. L'une des principales questions qui restent ouvertes est le droit des pays de décider en matière d'aménagement interne de leur propre système de soins de santé et de sécurité sociale et, plus précisément, le droit à ne pas rembourser des prestations médicales délivrées par des prestataires avec qui on n'a pas signé de contrat.

La présidence espagnole de l'Union européenne pourrait agir sur un terrain plus avancé, en reconnaissant que la base juridique sur laquelle la directive doit se fonder étant la reconnaissance du droit universel à la prestation médicale – et non seulement celle du marché intérieur –, ainsi que le principe de subsidiarité sanctionné par le Traité de Lisbonne, lequel reconnaît le droit de chaque Etat membre de pourvoir à l'arrangement de son propre service national d'assistance sanitaire autour du principe de l'autorisation préalable.

## **LES COMITES SECTORIELS DE LA FSESP ET LE DIALOGUE SOCIAL EN EUROPE**

Dans le secteur des **administrations et collectivités locales** (Local/Régional) se poursuit l'activité du dialogue social, reconnu formellement par l'Union européenne. L'organisation européenne des employeurs étant le CEMR, Conseil Européen des Municipalités et des Régions. Dans ce comité sectoriel sont organisés aussi les sapeurs-pompiers (par le biais d'un réseau européen) et les travailleurs de l'hygiène et de la protection de l'environnement. Dans le secteur des **administrations nationales (Etat)**, le travail se poursuit pour arriver à la **formalisation du dialogue social**, et aller au-delà du stade "informel" des rencontres avec la délégation des directeurs généraux. La présidence espagnole est favorable à la formalisation du dialogue sur base volontaire et s'est engagée à lancer la phase opérationnelle dans le premier semestre 2010. La position officielle du gouvernement italien n'est pas encore connue. Dans ce secteur, un rôle important revêt le groupe de travail sur la **police pénitentiaire et le personnel pénitencier** qui a institué, en date du 28 février 2008, la **journée d'action européenne contre le surpeuplement carcéral**, avec des manifestations organisées dans toutes les capitales européennes et à Bruxelles, pour protester contre le surpeuplement des établissements pénitentiaires et les effets désastreux sur les conditions de vie et de travail du personnel pénitencier.

Dans le secteur **Santé et services sociaux** s'est désormais stabilisé le dialogue social formel avec l'organisation des employeurs hospitaliers (HOSPEEM, au sein du CEEP, le Conseil européen des entreprises publiques, auquel adhère également l'ARAN), ce qui a produit un **Code de conduite FSESP-HOSPEEM et suivi concernant le recrutement et la rétention transfrontaliers éthiques dans le secteur**

**hospitalier (2009)** et, le 26 octobre 2009, une **proposition de directive** (COM 2009 577), mettant en œuvre **l'accord cadre HOSPEEM-FSESP**, en matière de **prévention des blessures par coupure ou piqûre dans le secteur hospitalier et des soins de santé**.

Pour la première fois, nous avons participé aux travaux du secteur de **l'énergie**, comme dans ce comité les volets de **l'eau** et de **l'hygiène et protection de l'environnement** sont abordés.

### **GROUPE MEDITERRANEEN**

Le groupe des syndicats méditerranéens adhérant à l'ISP et à la FSESP a été institué en date du 14 décembre 1989, et est aujourd'hui constitué par les syndicats de la fonction publique et de l'énergie de **Chypre, de la Grèce, d'Israël, de Malte, du Portugal, de l'Espagne et de l'Italie**. En l'espace de plus de 20 ans se sont tenues 31 rencontres. Entre nos deux Congrès nous avons eu des réunions à Nicosie, La Valette, Madrid, Athènes, Palerme et Tel Aviv.

Le Groupe méditerranéen s'est fait ces dernières années le promoteur de la résolution sur la migration approuvée au Congrès de la FSESP, et a lancé le projet **"Les services publics rencontrent les migrants"** qui a débuté à Bari et qui s'achèvera en octobre 2010 à Malaga. (Voir annexe 1).

### **L'INTERNATIONALE DES SERVICES PUBLICS**

Par rapport à ce qui est dit dans le compte-rendu 2002-2006 sur la relation de la FP CGIL à l'ISP, il y a eu un changement radical. Notre fédération professionnelle est passée d'un rôle marginal constaté pendant la période précédente à un nouveau rôle de protagoniste dans l'activité internationale et planétaire. Les raisons derrière cette situation sont à trouver tout d'abord dans le changement du secrétaire général, survenu lors du Congrès qui s'est tenu à Vienne en 2007 et qui a élu le Danois Peter Waldorff, lequel a remplacé l'ancien secrétaire général en exercice depuis plus de trois ans. Notre fédération professionnelle, en outre, est à nouveau rentrée - après plusieurs années d'absence - dans le Comité exécutif mondial, en représentation de la Méditerranée.

A ce titre, la Fonction Publique a été appelée à participer, depuis 2008, aux Sessions annuelles de la Commission de la condition de la femme, relevant de l'ONU.

Le changement de direction a également engendré une nouvelle approche de l'ISP qui, d'un côté, s'est libérée de l'inutile doublon européen, en se fusionnant avec la FSESP, et, de l'autre, montre une volonté d'être directement impliquée également dans les politiques nationales et sous-régionales. Nous avons déjà évoqué la présence du secrétaire de l'ISP à la manifestation nationale pour la grève à Rome, mais force est de rappeler aussi le rôle de protagoniste dans la

constitution du Groupe Méditerranéen en Israël et en Palestine en 2009 et dans la mise en place et lancement du projet « Les services publics rencontrent les migrants », qui a débuté le 16 mars à Bari.

### **PALESTINE/ISRAEL**

Dans le cadre de la Méditerranée et des politiques internationales de notre fédération professionnelle, depuis 2008 nous avons travaillé pour organiser une réunion du Groupe méditerranéen en Israël et en Palestine. Préparée par deux visites de Rosa Pavanelli en Israël et en Palestine, nous sommes arrivés, après 10 ans, à organiser la **31<sup>ème</sup> réunion du Groupe Méditerranéen à Tel Aviv, le 15 juillet 2009, avec la participation aussi du syndicat palestinien, et ensuite à Nablus le 16 juillet.**

Les rencontres avec le syndicat palestinien ont permis l'échange d'opinions sur la possibilité d'établir un rapport bilatéral de coopération avec les syndicats des services publics de PGFTU, que la Fonction Publique vise à définir dans les mois à venir.

### **LES PROJETS EUROPEENS ET INTERNATIONAUX**

La période 2006-2010 a été marquée par une nouvelle activité dans le domaine des projets internationaux financés par l'Union européenne et à la fois par les syndicaux nationaux et internationaux. En 2008, nous avons participé à l'atelier "**Action globale du syndicat du secteur public contre le SIDA et la discrimination; l'échange d'expériences et de bonnes pratiques entre pays en développement et pays européens**". Dans le cadre du projet " Un travail décent pour une vie décente – projets d'Education au développement, lancé par Progetto sviluppo, (les 16 et 17 octobre 2008), nous avons été les promoteurs d'un **projet européen pour la santé et la sécurité des sapeurs-pompiers, appelé "Stratégie pour la santé et la sécurité des sapeurs-pompiers dans la zone méditerranéenne de l'Europe", 2009-2010 (voir annexe 2)**, ainsi que du projet précité "Les services publics rencontrent les migrants" (voir annexe 1).

### **MOUVEMENTS ET FORUMS SOCIAUX**

Tout en étant obligés de reconnaître que l'élan des mouvements en Italie et en Europe s'est atténué, la Fonction Publique n'a pas cessé pendant ces années de garder le courant avec cette réalité par une activité qui a servi de lien étroit entre le travail à l'échelon national et l'action à l'échelle internationale.

Aux côtés de CGIL et du réseau "Lavoro in movimento" (Travailleurs en mouvement), la Fonction Publique a participé au **Forum Social Mondial de Nairobi** qui a mis sur pied le réseau "Travail et globalisation"

regroupant de nombreuses organisations syndicales, associations, et mouvements engagés contre la précarisation et l'exploitation des travailleurs.

Mais l'activité majeure s'est déployée dans toutes les batailles livrées pour défendre l'eau publique, en reliant notre initiative du "Forum italien pour l'eau" à la FSESP et à l'ISP, ainsi qu'à de nombreux autres syndicats européens.

La participation de la Fonction Publique au **Forum social européen de Malmö** (en septembre 2008), auquel pour la première fois la FSESP a participé par ces propres activités; au **Forum mondial de Belém** (en janvier 2009) et au **Forum mondial de l'eau à Istanbul** (en mars 2009) a en effet été axée sur l'objectif d'affermir un réseau international de mouvements pour l'eau et, en même temps, de faire croître le nombre des syndicats qui se rapportent aux mouvements pour défendre les biens communs, en réalisant ainsi un résultat encourageant.

C'est un objectif à ne pas perdre de vue, étant donné la tâche que le Congrès de la FSESP a confiée au nouveau Comité exécutif de proposer une initiative des citoyens européens en faveur de la propriété et de la gestion publique de l'eau, une initiative qui verra les syndicats affiliés s'engager pour collecter un million de signatures dans le cadre d'une pétition à soumettre à la Commission européenne. Or, il sera possible de lancer cette campagne dès que la Commission aura émané les règles rendant ce droit démocratique exigible pour les citoyens européens, tel que sanctionné par le Traité de Lisbonne en vigueur depuis le 1er décembre 2009.

## **Annexe 1**

### **LE PROJET "LES SERVICES PUBLICS RENCONTRENT LES MIGRANTS "**

Tous les Etats européens sont désormais considérés comme des pays d'immigration nette. Avec plus d'un million de migrants en un an et 299 mille demandes d'asile rien qu'en 2006, l'Europe représente une destination primaire pour les migrants du monde entier. Les pays riverains de la Méditerranée sont les plus frappés. Voilà pourquoi le 16 mars 2010 s'est tenue à Bari la Conférence d'ouverture du projet Migrants et services publics dans la zone euro-méditerranéenne.

(Consultez le lien <http://www.fpcgil.it/flex/cm/pages/ServeBLOB.php/L/IT/IDPagina/13460>).

Le projet est né du besoin fort exprimé par les syndicats des services publics des pays euro-méditerranéens, lesquels ont soutenu avec détermination que la question de l'immigration est parmi les priorités de l'agenda syndical national et européen dans le secteur public.

Le projet est appuyé et soutenu par la Région des Pouilles et par la Diputacion Provincial de Malaga, et est organisé par la FSESP (Fédération Syndicale Européenne des Services Publics), par l'ISP (Internationale des Services Publics) et par le Groupe Méditerranéen des syndicats des services publics.

Après un travail d'enquêtes et de recherches menées en Algérie, à Chypre, en France, en Grèce, en Israël, en Italie, à Malte, au Portugal, en Espagne et en Tunisie, aura lieu, les 21 et 22 octobre 2010 à Malaga, la Conférence de clôture.

Les travailleuses et travailleurs du secteur public dans les pays méditerranéens – qui sont en première ligne dans la réception des immigrés qui arrivent en Europe – sont fort inquiets de l'impact de l'immigration clandestine sur les droits de l'homme et sur les droits syndicaux. La migration est une question syndicale et doit donc être abordée du point de vue des droits, en partant du respect fondamental des droits humains du migrant pour aller jusqu'à la protection contre toute forme de précarité et de conditions d'exploitation, et encore de la lutte contre le racisme et les discriminations jusqu'aux politiques solides d'intégration et de défense des droits syndicaux pour tous les travailleurs migrants, les femmes au premier chef. Les syndicats jouent de plus en plus un rôle actif quand il s'agit de rendre ces droits exigibles. Si, d'un côté, les Etats sont pleinement souverains dans la gestion des flux migratoires, ils sont tout aussi tenus de respecter les droits de l'homme internationaux et la législation en matière d'aides humanitaires. Pour une application efficace de ces droits, la construction et le renforcement des capacités des travailleurs de l'emploi public et des administrations locales s'imposent, comme il leur incombe la

responsabilité principale dans la mise en œuvre des mesures et ils en reçoivent les premières retombées.

C'est pour cette raison que l'un des objectifs majeurs du projet est d'identifier les secteurs spécifiques dans lesquels les travailleurs des services publics ont un niveau plus élevé de compétences, ainsi que les autres domaines où par contre s'enregistre un manque de compétences (et chercher à en comprendre les raisons). Le projet va réaliser une sorte de séquençage de la législation européenne en matière de migration (par exemple, légalisation des migrants, gestion des flux migratoires, demande d'asile, citoyenneté, marché du travail, droits, etc.) et des législations nationales des pays participant au projet. Un troisième objectif étant celui d'évaluer le niveau de compétences professionnelles de l'employé des services publics dans tous les volets ayant trait à la migration. Un quatrième objectif est de mettre en place une formation pour tous les secteurs publics concernés, axée sur les volets de la migration et sur les besoins des demandeurs d'asile.

Hélas, le manque d'informations et de capacités du personnel des services en première ligne dans la gestion des flux migratoires mixtes (par exemple des flux de migrants et de demandeurs d'asile) demeure très fort aux frontières et aux différents niveaux de l'accueil. Des règles morcelées et des règlements flous en matière de gestion des frontières et des réceptions ont débouché sur des traitements opprimants et sur des procédures de classement. De même, des incohérences assorties de l'absence de règles peuvent engendrer la corruption et l'abus de pouvoir de la part du personnel aux frontières et des services d'immigration, ainsi que de la part des particuliers (trafiquants d'êtres humains et contrebandiers, par exemple).

## Annexe 2

### **PROJET EUROPEEN – STRATEGIE PROMOUVANT LA SANTE ET LA SECURITE DES SAPEURS-POMPIERS DANS LA ZONE EURO-MEDITERRANEENNE**

#### **1) Un bilan du projet**

Le 30 novembre dernier s'est clôturée aussi la partie administrative du projet "Stratégie promouvant la santé et la sécurité des sapeurs-pompiers dans la zone euro-méditerranéenne", dont les activités s'étaient clôturées le 31 août dernier.

Le projet avait vu l'implication des sapeurs-pompiers de sept pays : Croatie, Grèce, Italie, Malte, Portugal, Slovénie et Espagne, outre le partenariat de la Fédération Syndicale Européenne des Services Publics (FSESP).

Le projet – lancé le 1er septembre 2008 – a été financé par la Commission européenne (Direction Générale pour l'Emploi) jusqu'à concurrence de 116 034 euros, et a été cofinancé par FP CGIL nationale moyennant le travail de toutes les personnes impliquées dans la conception, la gestion et la mise en œuvre justement du projet.

Le bilan de clôture s'est avéré conforme aux prévisions du budget approuvé par la Commission, et avec un montant de 110 879 euros la participation d'un plus grand nombre de personnes que prévu a été possible. En effet, le projet a permis la participation de plus de 50 sapeurs-pompiers et fonctionnaires européens (contre les 32 maximums prévus) et a impliqué une quinzaine de sapeurs-pompiers et de fonctionnaires de FP CGIL (contre les 9 maximums prévus).

Le projet s'est articulé dans les étapes suivantes :

- 1) une réunion de préparation qui a eu lieu à Rome le 21 octobre 2008;
- 2) un premier atelier qui s'est tenu à Rome les 19 et 20 mars 2009 auprès de l'Istituto Superiore Antincendio (Institut supérieur des incendies), avec la participation également du syndicat britannique Fire Brigade Union (FBU);
- 3) un deuxième atelier qui s'est tenu à Madrid les 13 et 14 mai 2009 auprès de l' Instituto Nacional de Administración Pública (INAP), avec la participation également du secrétaire général de l'Internationale des Services Publics, Peter Waldorff;
- 4) une réunion finale qui a eu lieu à Ljubljana (Slovénie) le 7 juillet 2009.

Le projet s'est caractérisé par une grande pluralité linguistique : à titre d'exemple, la Charte européenne des pompiers a été traduite dans

toutes les langues du projet et, lors des événements majeurs, la traduction a été effectuée en 6 langues.

De surcroît, le projet a produit les matériels suivants:

- a) l'enquête " Stratégie pour la santé et la sécurité des pompiers dans la zone euro-méditerranéenne" menée et rédigée par M. Stefano Supino, professeur d'économie de l'innovation à l'Université d'Urbino (et dont le texte est disponible en anglais) ;
- b) un guide/ vadémécum disponible également sur papier en italien, espagnol et anglais;
- c) un site Internet en plusieurs langues : <http://www.hssfmed.eu/>.

Nos confrères espagnols de FSC CCOO se sont dits disponibles à soumettre une demande de financement à la Commission européenne pour la réalisation d'une deuxième partie du projet pour la santé et la sécurité des sapeurs-pompiers.

*Nadia Pagano – Enzo Bernardo (Département international FP CGIL)*

## **2) Un bilan politique pour les sapeurs-pompiers**

En plus des résultats atteints et susmentionnés, pour dresser un bilan politique du projet "Stratégie pour la santé et la sécurité des pompiers de la zone euro-méditerranéenne", il faudra forcément se pencher sur les convictions gagnées par les délégués syndicaux par l'échange direct d'expériences qu'il y a eu sur les besoins du service et quant à la revendication des droits des sapeurs-pompiers.

A cet égard, nous croyons qu'une prise de conscience généralisée a gagné du terrain parmi les délégués quant au métier difficile, dangereux et éreintant qu'ils font, malgré et au-delà des différences dans l'organisation du service résultant des divers modèles institutionnels des pays d'appartenance. Cette nouvelle prise de conscience va de pair avec la conviction de délivrer un service public, dans lequel la sauvegarde de la santé et de la sécurité du personnel est un gage d'efficacité et d'efficacité du sauvetage et de la protection des citoyens.

En rejetant la mythologie du héros, et confrontés à des malentendus qui les veulent appartenant à des organisations militaires ou de police, les pompiers européens du bassin de la Méditerranée ont revendiqué un rôle fort de leur profession dans le panorama du service public européen et mondial, à fortiori exalté par les changements climatiques qui exposent de plus en plus la planète à des urgences engendrées par des catastrophes naturelles aux conséquences désastreuses pour la vie des personnes et pour l'équilibre environnemental.

Le constat de l'inadéquation des programmes et des ressources financières affectées par les gouvernements nationaux et locaux pour la protection de la santé et de la sécurité du personnel et pour garantir un



service public approprié a fini par convaincre les délégués du rôle déterminant du syndicat qui devra se jouer sur les deux terrains ouverts: l'un visant à changer les attitudes négatives existantes dans les différents pays concernés ; l'autre, de concert avec le réseau des pompiers de la FSESP (le réseau européen des pompiers), pour faire en sorte que l'UE mette en place des actions ciblées ayant pour but de surmonter les résistances des pays membres, pour arriver du moins à des standards minimums de protection de la santé et de la sécurité du personnel.

L'attention énorme attachée par la FSESP et par d'importants partenaires européens – telle la FBU – à toutes les étapes du projet, l'intérêt porté par l'Internationale des Services Publics (ISP), l'inscription des résultats obtenus dans l'agenda de la réunion du 23 septembre à Bruxelles des sapeurs-pompiers de la FSESP, et notamment la volonté ferme des partenaires du bassin méditerranéen de vouloir poursuivre cette lutte conjointe pour des objectifs communs nous remplissent de satisfaction et de fierté.

C'est pour cette raison que la FP-CGIL nationale, en tant que syndicat promoteur et organisateur du projet, trace un bilan positif du projet et estime d'envergure les résultats politiques acquis, ce qui représente une poussée essentielle pour donner un suivi dans les meilleurs délais à ce projet, afin de poursuivre ce travail fructueux de mise en œuvre et de développement du dialogue social européen dans le domaine des sapeurs-pompiers.

*Franco Moretti (Comité directeur du Projet).*